



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
De l'Education Nationale**

RECTORAT DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Vu le décret 2017-169 du 10 février 2017 créant le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) et à la formation spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 - J.O. du 12 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI ;

Vu la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive;

Vu les procès-verbaux des épreuves établis par le jury pour la session 2023 et le procès-verbal de délibération du jury en date du 12 décembre 2023.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) de la session 2023 :

- BOUSSION Audrey Aude
- CHEVALIER Julie-Pascale Henriette
- CIMPER Epse SEBASTIEN Christine
- CIVIL Jean Robert
- GUERINEAU Mathieu René Michel
- PRUNET Vincent Jean Pierre
- SINGH Joycelin Monick
- TACITA Aude Barbara
- TOQUEBOEUF Rita Jeanne Mariana
- VAITI Rosine Florentine
- VICTORINE Epse DIU Sabine Marthe

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 19 décembre 2023

**Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint
Le Recteur
Directeur de l'Expertise et des
fonctions Support**

Bruno PIERRE-LOUIS